

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 17 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRÉSENTS : Mr DUPUIS Denis - Mmes CRONIER Aïcha - JUSSEAUME Alix - PELTIER Francine - QUARCIA Janine. Mrs BEDONSKI Laurent - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - CARON Jean-Luc - FRANQUET Aurélien (arrivé à 19h, point n°2) - LEGRAND Kevin - MAILLET Bernard - ROGER Laurent - SAUVET Jean-Marie - THOMASSIN Patrick - TRIBOLET Gérard - VERNET Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame ALLIEL Michelle pouvoir à Monsieur ROGER Laurent.

Madame BOURACHOT Sarah pouvoir à M. BRIOT Christophe.

Madame BROCHOT Marie-Christine pouvoir à Monsieur DUPUIS Denis.

Madame HUGUENIN Catherine pouvoir à Monsieur THOMASSIN Patrick.

Madame MAGNIER Nelle pouvoir à Monsieur MAILLET Bernard.

Monsieur FRANQUET Aurélien pouvoir à Monsieur LEGRAND Kevin (jusque 19h point n°2)

ABSENTE EXCUSÉE SANS POUVOIR : DAUVIN Marie Laure

ABSENTS : néant

Secrétaire de séance : Monsieur TRIBOLET Gérard

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur TRIBOLET Gérard est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 14 avril 2021 est approuvé, à l'unanimité des membres présents, avec l'observation suivante :

M. MAILLET indique sa remarque concernant la participation de la Présidente de l'union des cheveux blancs à la réunion de la commission Finances du 29 mars relative à l'étude de subventions n'a pas été précisée.

1. CHARTE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

M. le Maire retrace les travaux de la commission Jeunesse et les choix faits de s'appuyer sur le milieu scolaire tout en conservant la possibilité d'étendre le CMJ aux enfants plus âgés si le projet se passe bien.

Deux élus délégués sur ce projet ; Sarah BOURACHOT et Christophe BRIOT, Monsieur le Maire les remercie pour le travail effectué.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte qui a été remise à l'ensemble des élus.

Doivent être élus :

4 élèves de CM1 (2 filles, 2 garçons)

4 élèves de CM2(2 filles, 2 garçons)

4 élèves de 6^{ème} (2 filles, 2 garçons)

Renouvellement par tiers chaque année par l'élection des élèves de CM1.

Durée du mandat de trois ans.

Réunions : 5 fois par an (1 fois par période scolaire)

Les décisions du CMJ sont validés par le Conseil Municipal adulte.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de valider la Charte du Conseil Municipal des Jeunes.

Si elle est validée ce soir, elle sera présentée aux enfants le 21 mai à l'école.

Jeudi 17 juin : Élection de délégués

Mardi 29 Juin : installation du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal adopte la Charte du CMJ présentée

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2. SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2021, l'étude des demandes de subventions communales s'est faite lors de la Commission Finances en date du 29 mars 2021.

Le Budget Primitif 2021 présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021 tient compte du résultat des débats de ladite commission Finances. Cependant il a été omis de joindre à la présentation budgétaire du 14 avril l'état récapitulatif des subventions joint en annexe.

19h arrivée de M. FRANQUET

Monsieur le Maire précise que l'année prochaine, l'examen des subventions communales se fera lors d'un Conseil Municipal exclusivement dédiée.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider cet état et l'ensemble des subventions indiquées, dont l'inscription des crédits est faite à l'article 6574 du budget communal 2021.

Monsieur MAILLET précise qu'il vote contre la subvention à l'union des cheveux blancs car la demande n'a pas été faite pour un montant donné.

DÉTAIL DU VOTE EN ANNEXE

3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de procéder à l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil Municipal,

Afin de satisfaire à cette disposition réglementaire, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de Règlement Intérieur ci-joint en annexe.

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur Briot, Adjoint en charge de la Communication qui a travaillé sur ce point de présenter ce document au CM

Observations faites par M. MAILLET, sur le projet présenté :

ART 7 : Il est fait mention d'un nombre maximum de 10 membres sans compter le Maire qui est membre de droit. Donc, certaines commissions ne sont pas complètes : Communication, Fêtes et cérémonies, Jeunesse, Scolaire.

ART 16 : Concernant la question relative à l'enregistrement des débats, Monsieur le Maire précise que l'enregistrement à des fins personnelles est interdit.

ART 29 : L'espace réservé au droit d'expression de l'opposition est défini par un encart au sein du Bulletin Municipal de 8cm par 19cm.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. CHANGEMENT DE RATTACHEMENT DE L'OPH OISE HABITAT.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de se soumettre aux obligations réglementaires en vigueur.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.421-6, L.421-7 et R.421-1 ;

Vu les dispositions du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de construction de l'Oise dont la commune est membre ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontois ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Liancourtois en cours de modification ;

Vu le rapport de la Chambre régionale des Comptes des Hauts-de-France, qui a rendu en 2020 un rapport sur la gestion de l'OPH OISE HABITAT

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer en faveur du changement de rattachement de l'OPH OISE HABITAT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5. ENCAISSEMENT CHEQUES FERRAILLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune procède à la revente de Ferraille auprès de la société FEREC ENVIRONNEMENT,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la vente de ferraille à FEREC ENVIRONNEMENT – 60840 BREUIL LE SEC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser les chèques correspondants d'un montant respectifs de 176 € et 45 €.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire expose les modalités d'organisation des élections et la tenue des bureaux.

Madame PELTIER indique que samedi 22 mai aura lieu une visite des marais par l'association du conservatoire avec présentation du conservateur bénévole à 14h30.
Travaux sur les cressonnières : prévus le 27 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de Séance

M. TRIBOLET Gérard



Le Maire

Denis DUPUIS

Mme Jeanne SAUVÉ

Guerris